



MUNICIPALITE DE LAC-BEAUPORT

Relevé des arbres à conserver

Matricule : _____

Relevé effectué par propriétaire (nom) _____ professionnel (nom et titre) _____

Adresse _____ Superficie du lot _____ m² Nombre de tiges standardisées requises _____

Répartition des tiges requises selon le « tableau 1 » **au verso** : cour avant _____ cour avant sec. _____ cour arrière _____ aléatoire _____

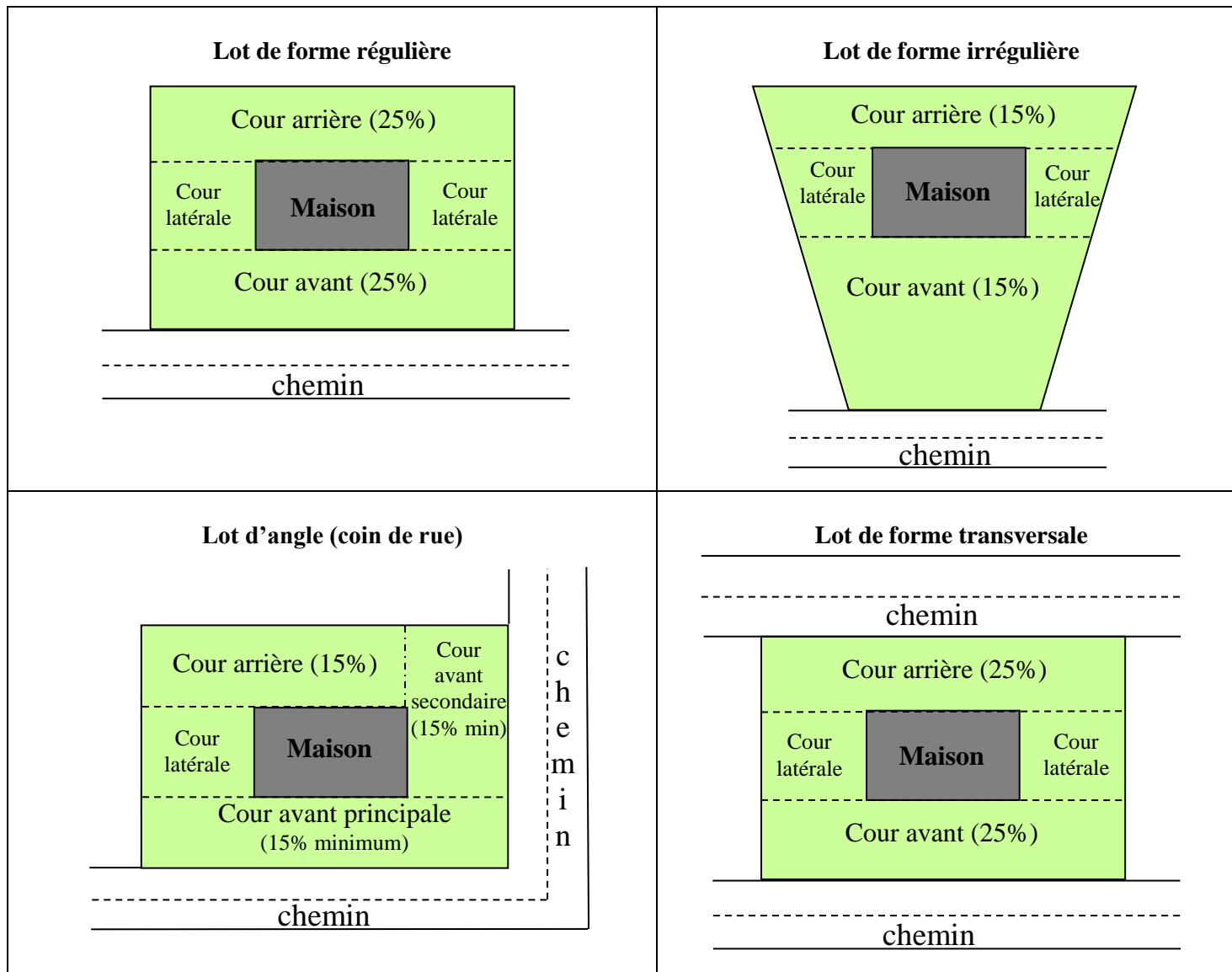
Localisation des arbres existants à conserver

n°	Essence	Cour avant principale ✓				Cour avant secondaire ✓				Cours latérales ✓				Cour arrière ✓			
		2 à 9,9cm	10 à 23,9cm	24 à 39,9cm	40 cm et plus	2 à 9,9cm	10 à 23,9cm	24 à 39,9cm	40 cm et plus	2 à 9,9cm	10 à 23,9cm	24 à 39,9cm	40 cm et plus	2 à 9,9cm	10 à 23,9cm	24 à 39,9cm	40 cm et plus
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	
Nbre d'arbres recensés																	
Multiplié par :		x 0,25	x 0,50	x 1	x 2	x 0,25	x 0,50	x 1	x 2	x 0,25	x 0,50	x 1	x 2	x 0,25	x 0,50	x 1	x 2
Sous-total :																	
TOTAL :																	

N.B. : Le diamètre de l'arbre est calculé à la hauteur de la poitrine avec écorce (DHPae), soit à 1,3 mètre.

Signature du requérant _____ Nom (lettres moulées) _____ Date du relevé _____

Tableau 1 : Répartition des arbres sur le terrain en fonction de la forme du lot



Les essences des arbres à privilégier sont :

- Bouleau jaune
- Bouleau gris
- Bouleau à papier
- Chêne rouge
- Érable rouge
- Érable à sucre
- Épinette blanche
- Épinette noire
- Épinette rouge
- Mélèze laricin
- Pin blanc
- Pin rouge
- Pin gris
- Pruche du Canada
- Sapin baumier
- Sorbier d'Amérique
- Tilleul d'Amérique
- Thuya occidental

Les autres tiges standardisées sont localisées à la discrétion du propriétaire.

Sont exclus du décompte : Les haies, les arbres taillés, les arbustes et les arbres fruitiers (pommiers, pommetiers, poiriers, etc.)

*** Les arbres utilisés pour le relevé doivent être identifiés sur le terrain (ruban) et sur un plan de localisation.**